



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

convention sur les armes inhumaines

Question écrite n° 6620

Texte de la question

M. Damien Alary appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la présentation d'un projet de loi sur l'interdiction des mines anti-personnel. Les victimes civiles et en particulier les enfants représentent 25 000 personnes chaque année. La France, par la voix du Gouvernement, s'est engagée en juin dernier à renoncer à l'utilisation de cette arme avant l'an 2000, ainsi qu'à signer le traité d'interdiction d'Ottawa en décembre 1997. En conséquence, il souhaiterait être informé des avancées prévues en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention sur la question des engagements français relatifs au non-emploi des mines anti-personnel. Le gouvernement français a annoncé, le 23 juin dernier, que la France renoncerait sans exception à toute forme d'emploi des mines anti-personnel dès l'entrée en vigueur d'un traité efficace et, au plus tard, à la fin de 1999. La France a signé, le 3 décembre, à Ottawa, la Convention sur l'interdiction de la fabrication, de l'emploi, du stockage et du transfert des mines anti-personnel. Le gouvernement français déposera au début de 1998, un projet de loi de ratification de la Convention d'Ottawa afin que son examen commence aussitôt que possible. Il est, par ailleurs, nécessaire de prévoir un projet de loi portant transposition dans notre ordre juridique interne d'un certain nombre de dispositions figurant dans la Convention d'Ottawa (s'agissant, notamment, des sanctions pénales en cas de violation de la Convention et de la mise en oeuvre du dispositif de vérification). Ce projet de loi sera déposé au Parlement dans le courant de l'année prochaine afin que son adoption puisse, en coïncidant avec l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa, assurer la mise en oeuvre effective des engagements souscrits par la France.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6620

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4117

Réponse publiée le : 26 janvier 1998, page 411